

ANNEXE

Champ d'application du présent accord

1. Les régions de recherche et de sauvetage visées par le présent accord sont délimitées comme suit¹ :

Canada – Danemark

Les régions de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes du Canada et du Danemark sont délimitées par une ligne continue reliant les coordonnées suivantes :

- 58°30'00"N, 043°00'00"O;
- 58°30'00"N, 050°00'00"O;
- 63°00'00"N, 055°40'00"O;
- 65°00'00"N, 057°45'00"O;
- 76°00'00"N, 076°00'00"O;
- 78°00'00"N, 075°00'00"O;
- 82°00'00"N, 060°00'00"O;
- de là, vers le nord, jusqu'au pôle Nord.

Canada – États-Unis d'Amérique

Les régions de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes du Canada et des États-Unis d'Amérique sont délimitées par une ligne continue reliant les coordonnées suivantes :

- 48°20'00"N, 145°00'00"O;
- 54°40'00"N, 140°00'00"O;
- 54°40'00"N, 136°00'00"O;
- 54°00'00"N, 136°00'00"O;
- 54°13'00"N, 134°57'00"O;
- 54°39'27"N, 132°41'00"O;
- 54°42'30"N, 130°36'30"O;
- vers le nord le long de la frontière terrestre jusqu'à la mer de Beaufort et, de là, jusqu'au pôle Nord.

¹ Les coordonnées de la présente Annexe sont fondées sur le Système géodésique mondial 1984 (WGS 84). Toutes les coordonnées sont reliées par des lignes géodésiques. Le terme « pôle Nord » s'entend du pôle Nord géographique, situé à 90° de latitude nord, et le cercle arctique est situé à 66°33'44" de latitude nord.